



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PÊCHE ET AQUACULTURE
MAYOTTE

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Mamoudzou, le 10 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne PAC 2020

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM) informent les agriculteurs que la phase de dépôt tardif des déclarations « surfaces » de la campagne PAC 2020 **début le 16 juin pour s'achever le 10 juillet**. Durant cette période, les aides des dossiers télé-déclarés sur TELEPAC seront attribuées avec des pénalités (1% par jour ouvré de retard).

À partir du 11 juillet, les dossiers ne seront plus recevables.

→ Lien du site TELEPAC :

<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

La DAAF rappelle que pour les agriculteurs ayant réalisé une déclaration en 2019 et qui souhaitent une assistance pour effectuer leur déclaration 2020, une organisation exceptionnelle a été mise en place par la CAPAM et la DAAF durant cette période de crise sanitaire du Coronavirus, selon des modalités simplifiées.

Les agriculteurs ayant effectué une déclaration lors de la campagne 2019, dès lors qu'ils ont fourni un numéro de téléphone valide, ont été contactés par téléphone. Un courrier a été adressé aux agriculteurs qui n'ont pas pu être joints par téléphone et à ceux qui n'ont pas donné délégation par SMS à la CAPAM pour la réalisation de leur déclaration.

Les exploitants qui souhaitent durant les prochaines semaines une assistance de la CAPAM pour leur télédéclaration sont invités à retourner à la DAAF **dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 juin** le mandat joint au courrier qu'ils ont reçu, **daté et signé**. Ils seront convoqués par la CAPAM pour finaliser leur télédéclaration.

Pour tout renseignement, contacter la DAAF au 06 39 67 87 17

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr